

Service des ressources matérielles

Rimouski, le 21 juin 2023

Bonjour,

Le présent avis concerne les parents des élèves domiciliés dans les municipalités de Sainte-Luce, de Saint-Donat et dans le secteur du Mont-Comi qui font le choix d'inscrire leur enfant à une école de Rimouski (Langevin, Saint-Jean, Paul-Hubert et de l'Aquarelle).

Le transport scolaire est organisé, de ces secteurs vers les écoles de Rimouski, que pour les élèves inscrits dans un programme particulier (notamment le hockey de la LHPS, le programme d'éducation international, etc.) offert par le Centre de services scolaire des Phares.

À compter de la rentrée scolaire 2023-2024, le transport de ces élèves, lors du retour à la maison en fin d'après-midi, sera réalisé avec des arrêts centraux, au cœur des municipalités de Sainte-Luce et de Saint-Donat. Ceci signifie que les parents devront venir chercher leur enfant à l'arrêt qui sera désigné si cet arrêt est situé loin de leur résidence. Pour ce qui est de l'embarquement le matin, dans la mesure du possible (en fonction du nombre de places disponibles, de la localisation des élèves, etc.), il se fera comme actuellement, selon des arrêts relativement près des résidences. Cependant, il est possible que des élèves doivent aussi utiliser les arrêts centraux comme points d'embarquement.

Les emplacements de ces arrêts seront connus avant la rentrée et les parents en seront informés sur le portail parent dans la semaine précédant la rentrée scolaire.

À titre d'information, nous vous rappelons qu'il y a eu une période de transition qui a suivi le changement de quartier scolaire pour les secteurs ci-devant mentionnés qui est maintenant terminée. Nous vous avons également transmis une note en décembre 2021 où nous vous avons mentionné qu'il y aurait la mise en place d'arrêts centraux. Puisqu'il s'agit d'un accommodement au sens de la politique sur l'admissibilité au transport scolaire, les circuits de transport impliqués sont organisés selon des modalités qui comportent moins d'avantages qu'un circuit régulier mis en place pour répondre aux obligations de la Loi sur l'instruction publique.

Merci de votre collaboration.

Carl Ruest, ing, - Directeur
Service des ressources matérielles